

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990936 – AFR 62/36/99

Information complémentaire sur l'AU 290/99 (AFR 62/29/99 du 5 novembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU
CONGO (RDC)

Charles Fuamba Mukendi
Masengo wa Kabamba (f)

] défenseur des droits humains
] propriétaire d'un bar

Londres, le 13 décembre 1999

Masengo wa Kabamba a été libérée le 4 décembre 1999. Charles Fuamba Mukendi est toujours en détention.

Tous deux avaient été interpellés fin octobre à Mbuji-Mayi, la capitale de la province du Kasai oriental, où ils avaient été placés en détention au secret. Quelques jours après leur arrestation, ils avaient été transférés à Kinshasa où, à la suite de l'intervention du réseau d'actions urgentes, ils avaient été autorisés à recevoir des visites. Cette mesure avait en partie dissipé les craintes d'Amnesty International, qui redoutait qu'ils ne soient torturés.

Amnesty International poursuivra son action en faveur de Charles Fuamba Mukendi. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau des Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels en faveur de ces deux personnes.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -